



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 29 mars 2019 à 8 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Etienne Beaumont Philippe Gasse Yvan Barrette Pierre Cloutier Fernand Lirette
---------------------	---

SONT ABSENTS :

M. le maire	Daniel Dion
M. le conseiller	Benoit Voyer

formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Etienne Beaumont.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Autorisation afin de présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

- 6.1 Aucun

7. Période de questions

8. Petites annonces

- 8.1 Aucun

9. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

19-03-094 AUTORISATION AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

Attendu que la gestion des actifs municipaux permet de mieux gérer les infrastructures municipales et de prendre des décisions éclairées en matière d'investissements;

Attendu qu'elle aide également à réduire les risques permettant ainsi d'offrir des services fiables et abordables et une qualité de vie élevée aux citoyens;

Attendu le programme de subvention mis en place par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'aider financièrement les municipaux à améliorer ou à élaborer un programme de gestion des actifs;

Attendu qu'il serait opportun de procéder à la mise à niveau des données techniques et financières des actifs municipaux et des outils de planification;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande au personnel de présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM pour la mise à niveau des données techniques et financières des actifs et outils de planification.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Consolider les données des principaux actifs municipaux
- Développer un outil de planification des actifs municipaux

QUE la Ville de Saint-Raymond consacre le montant de 62 500 \$ au financement des coûts associés à ce projet dont 50 000 \$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 9 h 45.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Etienne Beaumont
Maire suppléant